



Yverdon-les-Bains, le 17 octobre 2024

Recommandé
Autorité directoriale et exécutive
suprême de la Confédération
Par Conseil Fédéral
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Courrier A+
Tribunal Pénal Fédéral
Cour des Affaires pénales
Viale Stefano Franscini 7
6500 Bellinzone

Courrier A+
Conseil Fédéral Incorpore
Par le Ministre du Dépt Justice et Police
Palais Fédéral ouest
3003 Berne

Courrier A+
Chambres Fédérales incorpore
Par Chancellerie fédérale
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Courrier A+
Conseil d'État & Grand Conseil incorpore
Par Chancellerie cantonale
Rue des Arsenaux 41
1700 Fribourg

Plainte pénale pour Crime organisé, escroquerie par métier, blanchiment d'argent, violations de la séparation des pouvoirs, entraves récurrentes à l'action pénale et tous les chefs d'accusation en fonction des faits décrits dans les dossiers :

<https://swisscorruption.info/dossier> (4'700 milliards royalties)

<https://swisscorruption.info/burdet> (VD) / <https://swisscorruption.info/daniel-conus> (Affaire CONUS)

<https://swisscorruption.info/merinat> (Jean-Daniel MÉRINAT et Marc-Etienne BURDET)

<https://swisscorruption.info/birgit-savioz> (Michel TINGUELY)

<https://swisscorruption.info/herzog> / <https://swisscorruption.info/jakob-gutknecht>

Pour faciliter la lecture des liens, ce document est accessible sur :

<https://swisscorruption.info/confederation-ch/#2024-10-17>

Le 15 octobre 2024 le TAGES ANZEIGER et l'émission FORUM de la RTS dénonçaient la violation de la séparation des pouvoirs en ces termes :

39 % des juges suisses remettent en question leur indépendance et ressentent la pression des Partis.

Au-delà des dossiers personnels cités plus haut, des 16 ½ années de privation de liberté subies par les quatre principaux membres de l'Association Appel-au-Peuple, l'escroquerie des 4'700 milliards de dollars des royalties volatilisées sur les brevets FERRAYÉ dont nous sommes bénéficiaires sur le 50 %, c'est toute la Population suisse qui a été escroquée sur le blanchiment de cet argent escroqué, qui n'a jamais été imposé...

Le lien <https://swisscorruption.info/politique-corruption> (cantons et partis) met en évidence l'implication des membres des Institutions et celle des Partis politiques dans le détournement des Institutions.

Quant aux liens <https://swisscorruption.info/mpc> / <https://swisscorruption.info/mafia>
<https://swisscorruption.info/mafia-plainte> / <https://swisscorruption.info/mpc>
<https://swisscorruption.info/ennemis> / <https://swisscorruption.info/crimes-d-etat>
<https://swisscorruption.info/trahison> / <https://swisscorruption.info/credit-suisse>
<https://swisscorruption.info/implications>

ceux-ci démontrent clairement que dans des dossiers dans lesquelles le « monde » politique est impliqué tous les moyens sont mis en œuvre pour violer l'État de Droit et servir les intérêts du CRIME ORGANISÉ (définition sur <https://swisscorruption.info/gasser/#co>).

Un autre lien met aussi en évidence les pratiques de cette MAFIA au sein même de l'État, pour escroquer les Justiciables : https://swisscorruption.info/conus/2024-10-15_LCD.pdf



Dans son Art. 174, notre Constitution fédérale stipule que le Conseil fédéral est l'Autorité directoriale et exécutive suprême de la Confédération.

39 % des Juges ont aujourd'hui clairement établi que les Justiciables n'ont plus aucune chance de faire valoir leurs droits fondamentaux lorsque les intérêts de l'État sont en jeu. **Si l'État n'est plus capables de garantir le droit à des procédures ou à des recours équitables et sans discrimination, au sens des Art. 6, 13 et 24 de la CEDH, des Art. 29, Art. 30, Art. 32 Cst ou encore des Art. 7, 8, 35 et 36 Cst (garantie des Droits fondamentaux), ceci revient à dire que TOUT LES JUGEMENTS RENDUS durant les 25 dernières années au cours desquelles nous avons voulu faire valoir nos DROITS, ont été VICIÉS et que les DÉCISIONS PRISES SONT TOUTES FALLACIEUSES !**

En conséquence, nous demandons L'ANNULATIONS DE TOUS LES JUGEMENTS RENDUS EN RAPPORT AVEC LES DOSSIERS CITÉS EN TÊTE DE LA PRÉSENTE PLAINTE et L'INDEMNISATION IMMÉDIATE DES VICTIMES.

Au surplus, une Commission d'enquête nationale nommée hors du milieu politique et à laquelle nous exigeons de participer, doit être mise sur pied sans délai, sans aucune restriction de compétence, pour faire arrêter tous les CRIMINELS qui ont bénéficié des violations de l'État de Droit.

Cette Commission ne rendra des comptes qu'à l'Autorité directoriale et exécutive suprême de la Confédération ! **Aucun JUGE ou PROCUREUR du Pays ne pourra intervenir ou ne disposera d'une quelconque autorité !**

Nous exigeons la mise sur pied immédiate d'une réunion avec l'Autorité directoriale et exécutive suprême de la Confédération, afin de définir les moyens et les charges et compétences de cette Commission.

Nous sommes dans l'expectative de votre retour et vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Marc-Etienne Burdet

Daniel Conus